

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1763

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 11, après le mot :

« collectivités »,

insérer les mots :

« et des établissements publics »

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« mentionnée »

les mots :

« ou un établissement public mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.